



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 6 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 6 / 1 1 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2024-8337

## 1 Intitulé du projet

Réhabilitation d'un centre sportif et construction d'une salle polyvalente, rue du Stade sur la Commune des Epresses (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Commune des Epresses

Raison sociale

Commune

N° SIRET

2 1 8 5 0 0 8 2 5 0 0 1 2 8

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale (Commune)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LAUNAY

Prénom(s)

Jean-Louis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.c)	La superficie de projet est 3,86 ha pour une surface plancher maximale de 1 339 m <sup>2</sup> .
41.a)	Le site comptera 181 places de parking.
autre :	Le projet fera l'objet d'une Déclaration Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assise du projet porté par la Commune des Epesses est situé au Nord du centre-bourg, rue du Stade, en continuité du Complexe sportif de la Colonne existant. Le parcellaire est placé en continuité des quartiers d'habitation "Le Parc de la salle du Roy" et "Bourgenay", proche d'un camping et de quartiers d'habitation. Le site est accessible depuis la RD752.

La Commune des Epesses projette la construction d'une salle polyvalente et la réhabilitation de locaux sportifs (football et danse) avec l'aménagement des espaces attenants, notamment des aires de déambulation et des stationnements. Il est prévu la réalisation de 98 places de parking venant s'additionner aux 83 places existantes, pour un total de 181 places de stationnement.

Le projet s'implante sur les parcelles n°463, 867, et 1098p de la section AC ( 38 625 m<sup>2</sup>). Les locaux existants concernés par la réhabilitation/extension ont été édifiés en 1987 ; ils sont conservés dans ce projet, sans démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de la Commune des Epesses s'insère dans un espace dédié aux sports, dont l'ensemble des aménagements existants est vieillissant et ne répond plus aux besoins actuels de confort et d'économies d'énergie. Si l'organisation des parkings existants est fonctionnelle et l'environnement bien arboré, les sols existants systématiquement traités en enrobé sont peu perméables et participent aux îlots de chaleur.

Le terrain d'implantation du volume neuf présente des déclivités non négligeables vers le Nord et l'Est, avec une lisière boisée délimitant le fond du terrain au Nord. A l'Est, la frontière parcellaire est peu lisible à ce jour puisque présente par la clôture électrique séparant les 2 espaces en pâturage.

L'objectif est de réaménager l'ensemble du bâtiment pour permettre d'accueillir des entraînements ou des compétitions multisports pour les associations de la Commune (football et danse). L'ensemble des espaces extérieurs et des abords seront également réaménager afin d'avoir un lien entre ces 2 équipements (parvis, liaisons douces, stationnements, aménagements paysagers). Le projet d'aménagement urbain vise également à intégrer harmonieusement une nouvelle salle polyvalente et un espace de stationnement de 100 places dans le contexte existant. Cette configuration crée un espace paysager en entonnoir, offrant une liaison douce depuis la rue du stade jusqu'au parvis d'entrée, tout en respectant les contraintes bioclimatiques et environnementales.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'exécution des travaux de construction du projet s'effectuera en 2 phases :

- Phase 1 (10 mois)
- Phase 2 (8 mois)

Selon le planning d'opération, les travaux commenceront à la fin du mois de juin 2025 jusqu'en février 2027.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet porte en partie sur des parcelles où il existe déjà des aménagements depuis 1987 et dont le bâti reste en place. Les futurs aménagements sont voués à perdurer, à être utilisés pour les sports et les loisirs. Ces activités étant ouvertes toute l'année, elles engendreront une circulation de véhicules tout au long de cette période. Ceci sera toujours le cas après aménagements.

Le projet engendrera la venue et le trafic de véhicules supplémentaires avec les nouvelles prestations offertes sur ce site qui permettra cet accueil et le stationnement des véhicules supplémentaires grâce aux nouveaux stationnements créés (pour un total de 181 places).

Le démantèlement est peu envisageable à ce stade du projet, à moyen et à long termes. Cependant, en cas de cessation d'activités, il sera recherché en premier lieu, un nouvel usage des infrastructures et des bâtiments, puis dans un second temps, le site pourra être entièrement déconstruit, "désaménagé" et désimperméabilisé si les infrastructures ne permettent plus d'être utilisées. Cette déconstruction se fera selon les règles de l'art du BTP, y compris aux normes environnementales.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis de Construire, ainsi qu'à Déclaration Loi sur l'Eau à titre déclaratif pour la rubrique 2.1.5.0. (gestion des eaux pluviales).

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet	38 625 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	1 339 m <sup>2</sup>
dont surface actuelle des bâtiments existants	666 m <sup>2</sup> actuels
dont surface supprimée par changement de destination	240 m <sup>2</sup> supprimés
Stationnement	181 places (83 existantes)

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUiH de la CC du Pays des Herbiers (dernière procédure a été approuvée le 24 janvier 2024)  
(zones AUL et U)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site est aujourd'hui occupé par le Complexe sportif de la Colonne (Ouest) et par une prairie (Est). La partie Ouest du périmètre du projet est déjà aménagée (parking du Complexe sportif et bâtiment composé de vestiaires sportifs, annexes et salles polyvalentes). Ces aménagements ont été autorisés en 1987.

Le bâtiment sera réaménagé pour permettre d'accueillir des entraînements ou des compétitions multisports pour les associations de la Commune (football et danse). L'ensemble des espaces extérieurs et des abords seront également réaménager afin d'avoir un lien entre ces 2 équipements (parvis, liaisons douces, stationnements, aménagements paysagers).

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune des Epesses est concernée par plusieurs ZNIEFF. Les parties Sud et Nord-est du projet se situent dans la ZNIEFF "Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise" (n°520616288). Les 3 passages effectués sur la partie Nord-est du projet (prairie) font état d'un espace pauvre en termes de faune, malgré une limite Nord boisée d'une haie bocagère ancienne (hors périmètre-projet et à préserver au PLU) (cf. § 8.1 dans le dossier annexé).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de Protection de Biotope n'a été pris sur la Commune des Epesses. Le plus proche est "L'Etang du Pavillon" à environ 18 km au Nord-est du projet sur la Commune de Sèvremoine. (cf. paragraphe 8.3 dans le dossier annexé)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune des Epesses n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ou aucune réserve naturel(-le) ne sont désignés dans ce secteur, le plus proche étant le Parc du Marais Poitevin au Sud (cf. paragraphe 8.5 dans le dossier annexé).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune des Epesses n'est pas concernée par un PPBE (cf. paragraphe 10 dans le dossier annexé)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité ou sur un site avec un bien inscrit au patrimoine mondial, ou un monument historique, ou un site patrimonial remarquable. Le territoire des Epesses comporte un monument inscrit, 2 monuments partiellement classé et un monument classé. Aucun de ces monuments n'est situé dans un rayon de 500 m du projet. (cf. paragraphe 14.1, 14.2 et 14.3 dans le dossier annexé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 47 km de la ZHIM "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203). Selon la cartographie mise à disposition par la DREAL, aucune zone humide probable n'est identifiée dans le périmètre du projet ; tout comme au règlement graphique du PLUiH. Aucune zone humide n'a été identifiée lors du Diagnostic réalisé. (cf. paragraphe 9 dans le dossier annexé).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune des Epesses n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux signalée sur ce secteur vendéen correspond au versant du Lay. Le projet est situé en dehors du périmètre de cette zone. (cf. paragraphe 12 dans le dossier annexé)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est présent dans ce secteur. (cf. paragraphe 11 dans le dossier annexé)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune des Epesses ne comporte pas site inscrit. Les plus proches sont situés à 8,7 km au Nord-ouest "Le Mont des Alouettes" (85 SI 06 b) sur la Commune des Herbiers, et à 15,3 km au Sud-ouest "Le Château de Soubise et son parc" (85 SI 26) sur la Commune de Mouchamps. (cf. paragraphe 14.1 dans le dossier annexé)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la Commune des Epesses. Le plus proche est localisé à 23 km à l'Ouest. Il s'agit du site "Vallée de l'Argenton" (ZSC FR5400439). (cf. paragraphe 8.4 dans le dossier annexé).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune des Epesses ne comporte pas site classé. Le plus proche est situé à 8,5 km au Nord-ouest "Le Mont des Alouettes" (85 SC 06 a) sur la Commune des Herbiers. (cf. paragraphe 14.1 dans le dossier annexé)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les infrastructures sportives engendreront un usage d'eau, sans prélèvements d'eau dans une nappe. Le projet sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable et sera à l'origine d'une consommation d'eau potable, sur le réseau d'AEP.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'espaces à vocation sportive et de loisirs au sein desquels il n'est pas prévu de réaliser de drainages ou de modifier des masses d'eau souterraines (aucun prélèvement d'eau dans une nappe souterraine ne se fera).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et la viabilisation du projet nécessiteront des terrassements avec (probablement) des excédents de matériaux. Une partie pourra être réutilisée au sein du projet ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de ce projet avec du bâti, des stationnements, des espaces de circulation, de stationnement, entraîne une nécessité d'apport en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est en assainissement collectif EU pour une collecte vers la station d'épuration communale au Sud du projet (capacité nominale de 2 500 EH atteinte à 49%). Le Complexe sportif est alimenté en AEP par le réseau communal. Le site est un ERP, l'usage des WC et des sanitaires restera restreint comparé à une occupation d'habitation.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet sera réalisé en partie sur un espace actuellement déjà occupé par un bâtiment et le parking du Complexe sportif. Le Nord-est du projet est une prairie vierge de toute construction. Les 3 passages effectués sur cette zone font état d'un espace pauvre en termes de faune, malgré une limite Nord boisée d'une haie bocagère ancienne (qui sera à protéger). Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'incidences sur de la flore d'intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la Commune des Epesses. Le plus proche est localisé à 23 km à l'Ouest. Il s'agit du site "Vallée de l'Argenton" (ZSC FR5400439). Aucun des habitats désignés n'est présent dans le périmètre projet, ni aucune espèce inventoriée n'a été identifiée. (cf. paragraphes 8.4 dans le dossier annexé).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La salle polyvalente (voirie, stationnements et aménagements paysagers) sera aménagée sur un espace actuellement occupé par une prairie, classé en zone AUL au PLUiH en date du 24 janvier 2024. Les équipements sportifs et autres équipements recevant du public sont autorisés dans cette zone. Le projet engendre la consommation d'un espace classé agricole, en prairie, au Nord-est.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune est concernée par le risque "Transport de Matières Dangereuses" mais le projet n'est pas à proximité d'une zone traversée par une canalisation de gaz naturel. Aucune ICPE n'est située à proximité du projet. (cf. paragraphe 13.3 dans le dossier annexé).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune est concernée par des risques. Il existe un DICRIM. Le risque inondation est présent au niveau de sa limite Nord-est (crue de la rivière de la Sèvre Nantaise (donc ne concerne pas le projet). Le projet est aussi soumis au risque "Tempête" et également, au risque "Séisme". (cf. paragraphe 13.2 dans le dossier annexé).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement des nouveaux bâtiments au réseau EU de la Commune, comme l'est actuellement le Complexe sportif.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du projet dans son ensemble engendrera un trafic routier supplémentaire lié à l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il est difficile à ce jour de comptabiliser ce trafic ; qui devrait être plus important le week-end et pendant les vacances scolaires (compétitions). Le site aujourd'hui est accessible depuis la rue du Stade : cette entrée sera maintenue.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension et la réhabilitation du site pourra être source de bruits du fait des usages qui y seront mais cet usage est déjà actuel pour le site et son voisinage résidentiel au Sud.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet s'insère non loin d'un camping et le Complexe sportif est déjà sources de bruits (matches et autre activités sportives). Ceci n'engendre pas de nuisances pour le projet qui n'est pas voué à de l'habitat.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce futur aménagement ne sera pas plus à l'origine de nuisances olfactives que les aménagements voisins.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source de vibrations particulières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce futur aménagement ne sera pas plus à l'origine de vibrations que les aménagements voisins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet prévoit la création d'une voie avec des stationnements au nombre limité, qui seront éclairés pour assurer la sécurité des habitants et usagers, notamment en période hivernale où les jours sont plus courts, comme sur le reste de la Commune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet s'installe en partie sur une zone déjà éclairée pour assurer la sécurité du parking. Les éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendrera pas de rejets vers l'extérieur non gérés : les eaux usées seront collectées par un réseau EU interne vers la station d'épuration communale.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents usés seront collectés dans le réseau EU. Ils proviendront des sanitaires et des usages sur le site ; la STEP des Epresses qui reçoit ces effluents sera en capacité de recevoir ces nouveaux volumes, liés aux usages de l'équipement sportif et de la salle polyvalente (capacité nominale de 2 500 EH atteinte à 49%).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation future engendrera une (faible) production de déchets puisque le site est un ERP. La collecte s'effectue (et s'effectuera) comme sur le reste du territoire de la CC du Pays des Herbiers. Ces déchets ne sont pas d'origine ou à vocation dangereuse.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord-est du projet est actuellement occupée par une prairie. La réalisation du projet et la construction de la salle polyvalente va donc engendrer une modification des activités et occupations dans ce site. Cependant, ce changement n'est pas lié au projet lui-même mais au choix initial du classement en zone AUL (constructible).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

D'autres projets ont été réalisés sur ce secteur, mais aucun en lien avec des infrastructures sportives. La tranche 3 lotissement "Le Bois" a été aménagée en 2024, à environ 500 m au Sud-est du site étudié. Des aménagements ont également été réalisés en 2023 sur la Zone d'Activités située au Sud-ouest du bourg.

Aucun de ces projets n'a d'interface avec l'aménagement d'un projet à vocation sportive, ni durant la période des travaux car les chantiers de ces aménagements sont terminés.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet n'aura aucune incidence de nature transfrontière.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic de faisabilité du projet a permis de conclure à l'absence de zone humide.

La haie au Nord, est favorable aux déplacements des espèces, tant pour les Chiroptères que pour les Mammifères terrestres ainsi que les Oiseaux. Liaison entre les espaces naturels Nord et Est, elle est un maillon d'un corridor écologique bocager.

L'aménagement de projet avec mise en place de revêtements, constructions de bâtis, a pour incidence l'imperméabilisation du sol ; ici, le projet s'appuie sur un secteur actuellement en partie imperméabilisé (parking et bâtiment au Sud), où les eaux pluviales sont déjà collectées.

Le projet aura des incidences liées à l'augmentation du trafic (il en existe déjà pour le Complexe sportif) et la pose d'un éclairage (qui existe aussi à ce jour pour le parking existant).

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- La haie bocagère Nord est un lien primordial à maintenir comme maillon boisé et végétalisé dans ce site. Elle est à protéger par la mise en œuvre d'une bande de recul des aménagements et des constructions tant en termes d'éloignement (maintien d'une bande non aménagée de 20 m au houppier de cette haie, enherbée avec une gestion écologique de la strate herbacée spécifique) qu'en termes de hauteur de bâti (pas de projet en R+1 par exemple).

- Le projet se pose sur une parcelle en partie déjà aménagée et utilisée (salles, stades et parking) qui comporte des canalisations de collecte des Eaux Pluviales. Il sera réalisé une gestion des EP pour la construction de la salle polyvalente et des nouveaux stationnements vers des ouvrages sous forme de noues payagères. Ce projet va faire l'objet d'un dossier de déclaration Loi sur l'eau où tous les détails de cet aménagement seront présentés.

- L'accès au projet se fera uniquement depuis la rue du Stade. Le trafic routier augmentera sur ce secteur du fait de l'offre supplémentaire ; cependant, les périodes d'usages des nouvelles infrastructures pourraient s'intercaler avec les périodes de pleine activité du Complexe sportif (visites plus nombreuses le week-end et durant les vacances scolaires).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études préalables pour la faisabilité de ce projet et la volonté d'un impact environnemental minimum, et au regard du fait que ce projet fera l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau détaillant les techniques et les mesures prises pour qu'il soit le plus respectueux de l'environnement, il n'apparaît pas de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de celui-ci.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1 (Dossier complémentaire au Cerfa)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 2 (Notice architecturale)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Dossier avec Plans (Plan masse, Plan Réseau EP)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Diagnostic "Zones humides et Ecologique"-GEOUEST, juin 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Plan Topographique-GEOUEST, juillet 2022	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

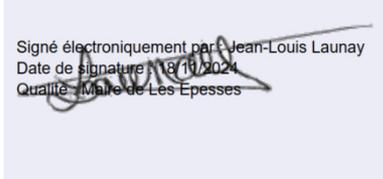
Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

Signé électroniquement par Jean-Louis Launay  
Date de signature : 18/10/2024  
Qualité : Maire de Les Epesses



Signature du (des) demandeur(s)